

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°77/2020

Séance Ordinaire du 29 octobre 2020

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : POMPA Antoine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : BRUNET François à CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline à BROSSEAU Sylvie, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeannine

Absents : /

Date de la convocation :

21 octobre 2020

OBJET : CANDIDATURE DE LA COMMUNE A L'APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2020 « INTEGRER LA NATURE EN VILLE »

Classement issu de la nomenclature
« ACTES »
8.8 Environnement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le département des Pyrénées-Orientales a lancé l'appel à projets 2020 « Intégrer la nature en Ville ». Aussi, la commune a manifesté son intérêt pour s'engager dans cette démarche. Le pré-projet de la commune a été retenu à l'issue de la phase d'intention et il convient à présent de présenter un dossier de candidature auprès du département.

Aussi, Monsieur le Maire propose de soumettre le projet consistant en la transformation du parc ornamental en îlot de verdure et au renforcement de la végétalisation d'espaces publics ciblés avec l'installation de petits aménagements. Il précise que la commune bénéficiera de l'accompagnement du département qui permettra de préciser, d'ajuster le projet et d'établir un chiffrage.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de cet appel à projets et précise qu'il se compose de 10 articles.

L'article 5 stipule que le département accordera aux collectivités retenues une subvention à l'investissement pour financer l'aménagement de renaturation plafonnée à 12 000 € avec un plancher de dépenses fixé à 2000 € HT. Un taux maximum de 70% sera appliqué sur le montant total des dépenses éligibles.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- d'accepter sans réserve ce règlement et de candidater avant le 10 décembre 2020 pour cet appel à projets ;
- de solliciter auprès du département une aide financière aussi élevée que possible ;

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projets 2020 « Intégrer la nature en Ville » ;

ACCEPTE à l'unanimité sans réserve le règlement du département pour l'appel à projets 2020 « Intégrer la nature en Ville » ;

SOLLICITE auprès du département une aide financière aussi élevée que possible pour le projet porté par la commune ;

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le



ID : 066-216601385-20201029-DCM772020-DE

DIT que ce projet pourra être remanié en fonction de l'accompagnement du département ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la séance ont été affichés. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.